

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2016201716910

Session / zitting :

20162017 (SO)

20162017 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 14/06/2017

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
9 M. Financiën en Bestrijding van de fiscale fraude M. Finances et Lutte contre la fraude fiscale	1694	14/07/2017

Étude sur les impôts payés par les Belges (QO 18157).

Un centre d'étude de l'opposition aurait récemment affirmé que les Belges payent plus d'impôts depuis 2014 malgré les mesures prises par le gouvernement fédéral et plus particulièrement le tax shift.

Les conclusions avancées par ledit centre se basent sur les chiffres du monitoring et concluent à une augmentation de la pression fiscale de 7,9 % en trois ans, et ce, en opposition complète avec les données transmises par plusieurs instances officielles, comme l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

1. Au regard de ce qui précède, je souhaiterais connaître votre analyse concernant les conclusions de ladite étude?
2. Pouvez-vous rappeler les bénéfices attendus en 2018 et 2019, du tax shift pour les Belges?
3. Avec les mesures entreprises par le gouvernement depuis son investiture en 2014, vous est-il possible d'estimer la pression fiscale en 2019 et comparer son évolution aux années précédentes?

REPONSE

L'étude qui a été utilisée comme référence, pour autant que nous ayons pu vérifier, consiste en une étude interne qui n'a pas été publiée. Seuls les éléments ayant été publiés dans la presse me sont connus. Nous préférons nous baser sur des publications officielles d'institutions respectées plutôt sur des chiffres non vérifiés pour savoir si la pression fiscale a baissé

Même dans un climat de faible inflation et de croissance économique modeste, il n'est pas surprenant que les revenus fiscaux exprimés en termes nominaux s'accroissent au fil des ans. Plus importante est l'évolution en termes relatifs, en relation avec l'évolution des revenus ou de l'activité économique (PIB). Car un nombre plus important de personnes au travail, priorité de ce gouvernement, signifie plus de recettes sans que la pression fiscale n'augmente obligatoirement. Au contraire, tous les indicateurs provenant d'institutions respectées indiquent que la pression fiscale est toujours élevée dans notre pays, mais ces dernières années une tendance baissière s'est installée, spécifiquement grâce au tax shift mis en place par l'actuel gouvernement.

La dernière édition de la publication annuelle de l'OCDE "Les impôts sur les salaires" confirme que le tax shift réduit la pression fiscale et parafiscale sur le travail. Selon l'OCDE, le coin fiscal pour un employé célibataire avec un salaire moyen a baissé de 55,3% du coût du travail en 2015 à 54% en 2016 (-1,3 point de pourcent). De plus, la baisse est plus forte pour les bas salaires que pour les hauts salaires : pour une personne célibataire gagnant 67% du salaire moyen, la baisse est de -1,9 point de pourcent ; pour une personne célibataire gagnant 167% du salaire moyen, la baisse est de -0,8 point de pourcent.

On peut s'attendre à une baisse supplémentaire dans les années qui viennent. L'impact du tax shift sur l'impôt des personnes physiques est étalé sur plusieurs années. Ainsi, l'impact des mesures sur l'impôt des personnes physiques qui ont été mises en œuvre en 2015 et 2016 a été estimé à 0,5% du PIB, tandis que les mesures qui prendront place en 2018 et 2019 généreront un impact additionnel de 0,7% du PIB.

Selon les comptes nationaux publiés par la Banque Nationale fin avril 2017, la pression macroéconomique fiscale globale a décliné de 45,0% du PIB en 2014 à 43,9% en 2016. La baisse de plus de 1 point de pourcent se retrouve à peu près autant dans les charges fiscales que parafiscales.

En prenant en compte la mise en œuvre du tax shift, le Bureau du Plan a estimé en mars que la tendance va se poursuivre les prochaines années. La pression fiscale globale baisserait à 43,0% du PIB en 2019 et serait donc de 2 points de pourcent plus faible qu'en 2014.

Toutes ces données officielles démontrent donc que la pression fiscale baisse bel et bien et que l'étude que vous évoquez devrait être confrontée aux faits.

**Le Ministre des Finances,
Johan VAN OVERTVELDT**